

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
JEUDI 7 AVRIL 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi 7 avril à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, **sous la présidence de Monsieur Thierry CHRETIEN**, en mairie. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : Philippe BAHIER, Christiane BÉCHU, Annie BEDOUET, Jean-Pierre BEUSNARD, Mélanie BRANEYRE, Thierry CHRÉTIEN, Myriam DELANGLE, Christophe GOUABAULT, Juliette HATTE, Elisabeth LAUNAY, David LEPÉCULIER, Gérard MILLET, Patrick ROYER,

Absents excusés : Eglantine BAZEILLE, Valérie BOITTIN, Vincent DESSANDIER, Gaëlle GENEVRAIS, Dominique HAMON, Serge MERIENNE

Pouvoirs :

Vincent DESSANDIER donne pouvoir à Christiane BÉCHU

Valérie BOITTIN donne pouvoir à Thierry CHRÉTIEN

Secrétaire de séance : Juliette HATTE

1	Finances	2
1.1	Fiscalité.....	2
	DCM 14 / vote des taux 2022.....	2
1.2	Budget primitif commune 2022	2
	DCM 18 / Affectation du résultat.....	2
	DCM 15 / Vote du budget primitif 2022	2
	DCM 16 / Budget primitif Lotissement 2022	4
1.3	Subventions.....	5
	DCM 17 / attribution des subventions 2022.....	5
2	Lotissement des Prés II.....	6
	DCM 19 / Vente lot 2.....	6

Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2022

Mandature 2020/2026

1 Finances

1.1 Fiscalité

DCM 14 / vote des taux 2022

La commission propose de maintenir les taux actuels pour l'année 2022, soit :

FONCIERE BATI	TAUX	Recettes estimées
FONCIERE BATI	50,26	482 647 €
FONCIERE NON BATI	50,53	181 605 €

Comparatif produits impôts 2020 à 2022

	Produits de l'impôt Compte 73111	Allocations compensatrices Comptes 74834 & 74835	Total
2022	765 578,00 €	49 349,00 €	814 927,00 €
2021	734 575,00 €	44 566,00 €	779 141,00 €
2020	702 770,05 €	76 813,00 €	779 583,05 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux de la taxe foncière à hauteur de 50.26 % pour le foncier bâti et 50.53 % pour le foncier non bâti.

1.2 Budget primitif commune 2022

DCM 18 / Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte administratif – budget commune - présente, à la section de fonctionnement un résultat cumulé excédentaire d'un montant de **796 366,57 €**. Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaît au compte administratif 2019. Il ressort du compte administratif que le besoin de financement est de 405 536,08 €.

Après en avoir délibéré, **le conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** d'affecter le résultat pour couvrir le besoin de financement comme suit :

- Compte 1068 (recettes d'investissement) : 405 536,08 €
- Compte 002 (recettes de fonctionnement) : 390 830.49 €

DCM 15 / Vote du budget primitif 2022

Après avoir pris connaissance des éléments de synthèse budgétaire, le Conseil Municipal doit voter le Budget Primitif 2022.

Vu la délibération n°42-2021 en date du 31/09/2021 adoptant le plan budgétaire et comptable M57 abrégé à compter du 1er janvier 2022,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 31/03/2022,

Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2022

Mandature 2020/2026

Vu la délibération n°6-2022 en date du 3 février 2022 adoptant le Compte Administratif de l'année 2021.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil Municipal, adopte** le Budget Primitif « Commune » de l'exercice 2022 arrêté comme dans le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement - Dépenses		BP 2022
011	Charges à caractère général	411 750,00
012	Charges de personnel	711 134,96
65	Autres charges de gestion	163 100,00
014	Atténuations de produits	8 500,00
66	Charges financières	22 500,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00
68	Provisions	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00
042	Opérations d'ordre budgétaires	10 570,74
023	Virement section d'investissement	597 196,24
TOTAL		1 925 751,94

Section de fonctionnement - Recettes		BP 2022
013	Atténuations de charges	0,00
70	Produits de l'exploitation	116 100,00
73	Impôts et taxes	882 080,00
74	Dotations, subventions, particip.	508 702,00
75	Autres produits de gestion cour.	28 000,00
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	0,00
042	Opérations d'ordre budgétaires	39,45
002	Résultat de fonctionnement reporté	390 830,49
TOTAL		1 925 751,94

Section d'investissement – dépenses		BP 2022
16	Remboursement des emprunts	170 000,00
20	Immobilisations incorporelles	3 864,00
Opérations		1 151 354,50
204	Subvention d'équipements versée	17 010,74
040	Opérations d'ordre budgétaires	39,45
001	Solde d'exécution de la SI reporté	222 793,24
TOTAL BP		1 565 061,93
Restes à réaliser		1 024 047,06
TOTAL BP + RAR		2 589 108,99

Section d'investissement – Recettes		BP 2022
10	Dotations, Subventions	25 603,00
16	Emprunts	500 328,71
13	Subventions	208 570,00
204	Subvention d'équipements versée	0,00
040	Opérations d'ordre budgétaires	10 570,74
021	Virement de la section de fonctionnement	597 196,24
001	Solde d'exécution de la SI reporté	0,00
TOTAL BP		1 747 804,77
Restes à réaliser (chap 13)		841 304,22
TOTAL BP + RAR		2 589 108,99

Cf annexes financières pour plus de détails

Après en avoir délibéré à l'unanimité, **le conseil Municipal, adopte** le Budget Primitif « Lotissement » de l'exercice 2022 arrêté comme dans le tableau ci-dessous :

LOTISSEMENT DES PRES BUDGET 2022

FONCTIONNEMENT

Dépenses		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
6045	achats d'études	4 000,00	3 020,78	
605	achats de materiel / travaux	20 000,00	13 597,11	593,62
66111	Intérêts	900,00	876,06	400,00
	Total des opérations réelles	24 900,00	17 493,95	993,62
71355-042	variations des stocks de terrain	289 236,16	289 236,16	267 829,42
608-043	opé. D'ordre section de fonct	900,00	876,06	400,00
023	virement section d'investissement	51 011,35		28 947,64
	total des opérations d'ordres	341 147,51	290 112,22	297 177,06
	TOTAL	366 047,51	307 606,17	298 170,68

INVESTISSEMENTS

DEPENSES		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
1641	Emprunts et dettes	22 000,00	21 814,59	11 500,00
40	Opé d'ordre entre sections			
3555- 040	Stock final	267 829,42	267 829,42	234 451,12
001	Solde d'exécution négatif reporté	50 418,09		50 825,94
	TOTAL	340 247,51	289 644,01	296 777,06

Recettes		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
7015	Vente de terrains aménagés	23 226,67	13 226,67	14 902,16
774	Commune	14 703,40	14 703,40	
		0,00		
	Total des opérations réelles	37 930,07	27 930,07	14 902,16
71355-042	variation des en-cours	267 829,42	267 829,42	234 451,12
796-043	opé. D'ordre section de fonct	900,00	876,06	400,00
	Total des opérations d'ordre	268 729,42	268 705,48	234 851,12
002	Résultat reporté	59 388,02		48 417,40
	total	366 047,51	296 635,55	298 170,68
	Excédent de fonctionnement		-10 970,62	
	Résultat cumulé section fonctionnement		48 417,40	

RECETTES		BP + DM 2021	CA 2021	BP 2022
021	virement de section de fonct.	51 011,35		28 947,64
3555-040	terrains aménagés	289 236,16	289 236,16	267 829,42
40	Opé d'ordre entre sections			
001	solde d'exéc positif reporté			
	TOTAL	340 247,51	289 236,16	296 777,06
	Excédent d'investissement		-407,85	
	Résultat cumulé section investissement		-50 825,94	

Conseil Municipal du jeudi 7 avril 2022

Mandature 2020/2026

1.3 Subventions

DCM 17 / attribution des subventions 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide le versement des subventions 2022 comme précisé ci-dessous :

Association	Montant
ADSB (don du sang)	150 €
S.P.A de la Mayenne	200 €
FAMILLES RURALES	300 €
APEL	300 €
A.F.N., Anciens Combattants et autres Conflits	300 €
Association de chasse	300 €
Groupement de Défense contre les Organismes Nuisibles	150 €
TENNIS CLUB	300 €
Vélo-Club Gastinais	2 300 €
JEUNE GARDE TENNIS DE TABLE	300 €
CANOM	421 €
ADASSC (Association Dyonisienne d'Animations Sportive Sociale et Culturelle)	300 €
Comité des fêtes	5 300 €
Gaule Gastinaise	600 €
Loisirs Pêche	150 €
AU FOIN DE LA RUE	10 800 €
Sapeurs-Pompiers	300 €
FF Rando LAVAL	40 €
Jumelage ERNEE	150 €
Comice Agricole	500 €
Prévention routière	150 €
Harmonie Saint Stanislas	2 815 €
SAINT DENIS DE GASTINES JUDO	2 160 €
La Jeune Garde - BASKET	3 000 €
L'Amicale Gastinaise	1 450,05 €
L'OGEC	56 000 €
L'A.D.M.R	5 930 €
Total	94 666,05 €

2 Lotissement des Prés II

DCM 19 / Vente lot 2

Acquisition du lot n° 2 au lotissement des Prés II d'une superficie de 623 m² cadastré section AD n°248.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

EST FAVORABLE à cette vente pour le prix de au prix de 14 902.16 € TTC (soit 23.92 € le m² x 623 m²).

PRÉCISE que tous les frais d'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

AUTORISE monsieur Le Maire à signer l'acte notarié qui sera passé chez Maître FRITZINGER Sophie, notaire à ERNÉE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.